

2021_CT2_384

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Réhabilitation de la zone d'activités de l'Anjoly sur la Commune de Vitrolles – Validation du programme de l'opération de réhabilitation du parking Poids Lourds

Le 30 septembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 septembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCHAUT Romain – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GARCIN Eric – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CESARI Martine donne pouvoir à GOURNES Jean-Pascal – DAGORNE Robert donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à TAULAN Francis – FILIPPI Claude donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GACHON Loïc donne pouvoir à AMAR Daniel – GERARD Jacky donne pouvoir à BARRET Guy – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – PELLENC Roger donne pouvoir à CONTÉ Marie-Ange – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à BUCHAUT Romain – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à VENTRON Amapola – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BIANCO Kayané – CORNO Jean-François – PAOLI Stéphane – RAMOND Bernard – SANNA Valérie – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Rapporteur Jean-Christophe GRUVEL donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi Zones d'activités

■ Séance du 30 Septembre 2021

05_1_12

■ Réhabilitation de la zone d'activités de l'Anjoly sur la Commune de Vitrolles – Validation du programme de l'opération de réhabilitation du parking Poids Lourds

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Au titre de sa compétence transport, la Métropole s'est engagée en 2019 dans la réalisation d'un dépôt de bus sur le secteur de l'Anjoly à Vitrolles. Ce dépôt de bus avait pour objectif d'intégrer également une station d'avitaillement en GNV des bus du délégataire. Lors de la programmation de ces équipements s'est posée la question de l'opportunité de créer une station GNV accessible aux Poids Lourds ainsi que la réfection du parking PL attenant qui permettrait d'accueillir cette station.

Ainsi, le 29 juillet 2020, la Métropole signait avec la SPLA Pays d'Aix Territoires, une convention de mandat afin de lui confier la réalisation d'une opération globale sur le secteur de l'Anjoly qui comprend :

- 1- Tranche Ferme : Réalisation de la station GNV permettant d'avitailer, dès septembre 2022, les 70 bus GNV du délégataire chargé de l'exploitation du réseau de transport.
- 2- Tranche optionnelle 1 : augmentation de capacité de la station GNV et réalisation d'une station GNV ouverte au public en charge rapide.
- 3- Tranche optionnelle 2 : réfection du parking poids lourds.

Le dossier est intégralement suivi par la Direction des Infrastructures, Stationnement et Equipements de Mobilité, toutefois il s'avère que la réfection du parking PL relève davantage de la compétence « création aménagement et gestion des Zones d'Activités » que de celle des transports. Aussi un travail technique a été engagé entre la Direction des Infrastructures, Stationnement et Equipements de Mobilité et la direction de la voirie du Territoire du Pays d'Aix, en charge des Zones d'Activités Economiques (ci-après ZAE).

Il est ainsi convenu que :

- La Direction des Infrastructures, Stationnement et Equipements de Mobilité assurera la maîtrise d'ouvrage de la totalité de l'opération (suivi administratif et financier),
- La direction de la Voirie viendra en appui technique pour le suivi des études et des travaux du

Accusé de réception en préfecture
N° 2021-09720
Date de télétransmission : 14/10/2021
Date de réception préfecture : 14/10/2021

Métropole Aix - Marseille - Provence

parking Poids Lourds,

- La Direction des Infrastructures, Stationnement et Equipements de Mobilité se chargera du paiement des appels de fonds auprès de la SPLA et de la récupération de la TVA,
- La direction de la Voirie réalisera un abondement financier de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix vers le budget annexe des transports du montant HT de l'opération, déduction faite des subventions perçues ou à venir.

Le programme prévisionnel des travaux du parking Poids Lourds a fait l'objet d'une approbation par délibération du Conseil de la Métropole du 15 avril 2021.

Le programme des travaux qui est pris en charge au titre des ZAE consiste en la rénovation de l'intégralité de la voirie, pour une surface estimée à 12 000m². Les travaux comprennent :

- les travaux préparatoires (terrassement, fond de forme)
- la reprise de la structure de chaussée de la voirie et des places de stationnement en chaussée lourde
- le remplacement des bordures
- la mise en place de la signalisation horizontale et verticale
- la reprise de l'éclairage public
- la réservation de fourreaux pour de la vidéosurveillance.

Le cout des travaux est estimé à 1 400 000 €HT.

Il est aujourd'hui proposé d'approuver l'engagement financier du Territoire du Pays d'Aix sur ce programme au titre de la compétence création, aménagement, gestion et entretien de voirie des ZAE.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Le Code de la commande publique (deuxième partie – livre IV) ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°MOB 009-9849/21/CM du Conseil de la Métropole du 15 avril 2021 validant le programme global de l'opération de réalisation d'une station d'avitaillement de Gaz Naturel intégrant la réhabilitation du parking poids lourds en tranche optionnelle ;
- La délibération n°ECOR 002-10123/21/CM du Conseil de la Métropole du 4 juin 2021 approuvant la modification et l'affectation de l'opération d'investissement « Réhabilitation des zones d'activité » (2021 0 004 00) pour un montant de 11 000 000€ ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, emploi et agriculture du 14 septembre 2021.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de réhabiliter le parking poids lourds de la zone industrielle de l'Anjoly à Vitrolles.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20210930-2021_CT2_384-DE Date de télétransmission : 14/10/2021 Date de réception préfecture : 14/10/2021

M é t r o p o l e A i x - M a r s e i l l e - P r o v e n c e

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme de réhabilitation du parking Poids Lourds sur la ZA de l'Anjoly à Vitrolles pour un montant global de 1 400 000 €HT.

Article 2 :

Est approuvée la participation du budget d'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, pour un montant maximum de 1 400 000 €, au budget annexe des transports de la Métropole qui pilote l'opération globale via une convention avec la SPLA.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget d'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section d'Investissement : Opération Budgétaire 4581212004 Nature 4581, Fonction 61, Autorisation de Programme 2021200400.

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Réhabilitation de la zone d'activités de l'Anjoly sur la Commune de Vitrolles – Validation du programme de l'opération de réhabilitation du parking Poids Lourds

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	52
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	52
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **13 OCT. 2021**